

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

**Séance du mardi 27 février 2024**

Date de la convocation: 21/02/2024

**Membres en exercice :**  
8

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00*

**Présents :** 7

**Présents :** Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants :** 8

**Secrétaire de séance :**  
Emilie MALEYSSON

**Représentés :** Valentin BESNIER

**Excusés :**

**Absents :**

**Objet: Acquisition parcelles - 320 A 679, 703 et 681 - DE\_2024\_13**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles :

- 320 A 679 – 2066 Chemin de La Blacherette – contenance 2a 43ca
- 320 A 703 – lieudit « La Blacherette » - contenance 47ca
- 320 A 681 – lieudit « La Croix » - contenance 3a 13ca

Cette acquisition a pour but de régulariser le parking ainsi que le réservoir d'eau potable du hameau de La Blacherette. L'acquisition se fera au prix de 1 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte l'acquisition des parcelles 320 A 679, 703 et 681
- Décide de prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_13-DE